

Les immatriculations de véhicules en Auvergne-Rhône-Alpes 2017

Une excellente année pour les immatriculations en Auvergne-Rhône-Alpes

Pour la troisième année consécutive, les immatriculations de véhicules neufs à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes sont orientées à la hausse, avec une progression des ventes de 8,1 % par rapport à 2016. Cette augmentation annuelle apparaît plus prononcée qu'en 2016 (+ 5,5%) et aussi plus forte que celle enregistrée au niveau national (+5,2%). Tous les départements de la région connaissent une augmentation des immatriculations.

En 2017, 304 600 véhicules ont été vendus, ce qui représente 22 800 véhicules de plus qu'en 2016. La région Auvergne-Rhône-Alpes concentre 11,8 % des immatriculations nationales. Les voitures particulières représentent toujours 78 % des nouvelles immatriculations et enregistrent une hausse de 7,4 %. Quel que soit le type de véhicule, tous les secteurs connaissent des progressions annuelles.

Dans un contexte de reprise économique, les ménages et les entreprises ont investi en 2017. Toutefois, cette année a été marquée par plusieurs facteurs déterminants en termes de choix pour les acheteurs. En premier lieu le coût des carburants a connu une hausse significative de 11 % pour l'essence et de 18 % pour le gazole dont la fiscalité s'aligne progressivement sur celle du sans-plomb. Ensuite, pour les véhicules particuliers et pour de multiples raisons dont le « dieselgate » associé à la montée en puissance des préoccupations sanitaires et environnementales, le gazole séduit moins. Ainsi, au plan national, pour la première fois depuis l'année 2000, ce type de motorisation ne représente plus la majorité des ventes annuelles de ce secteur (47%).

Des immatriculations de véhicules particuliers encore en hausse

Au niveau national en 2017, le seuil symbolique des 2 millions de voitures particulières neuves vendues a été

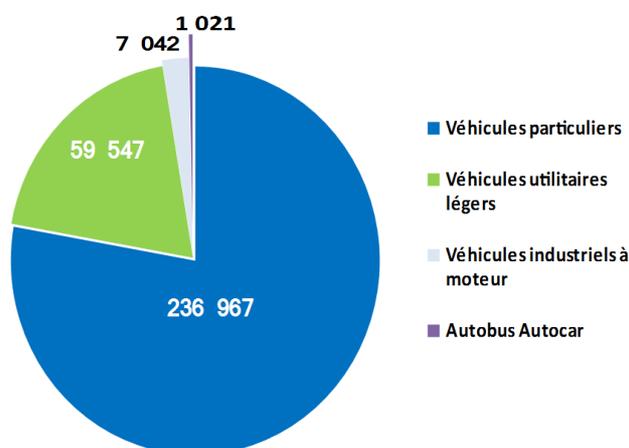
dépassé avec près de 2 080 000 voitures immatriculées.

En Auvergne-Rhône-Alpes, près de 237 000 véhicules particuliers neufs ont été immatriculés en 2017, ce qui traduit une augmentation annuelle de 7,4 %, supérieure à celle observée au plan national (+ 4,8 %). Tous les départements de la région enregistrent une progression par rapport à 2016, avec toutefois des niveaux différenciés.

La Drôme, le Puy-de-Dôme et le Rhône enregistrent des hausses supérieures à la moyenne régionale. À l'opposé, seul le département de Savoie connaît une augmentation plus contenue (+ 2,2%).

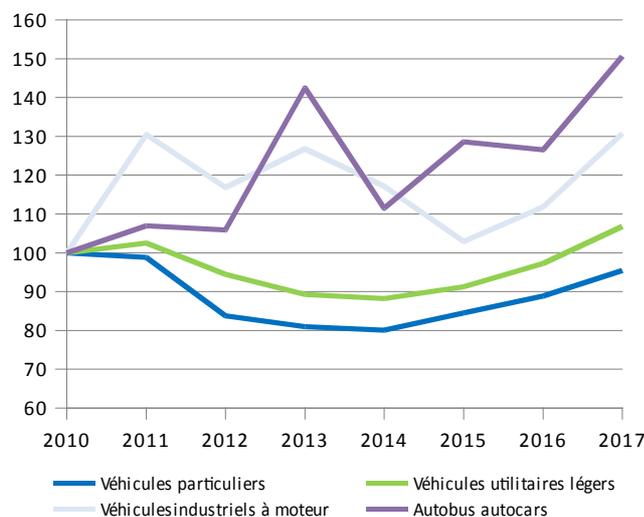
La part des loueurs et des voitures achetées directement par des entreprises progresse de 2,8 points par rapport à 2016 pour atteindre près de 45 % des ventes de voitures particulières neuves. Ce segment en pleine expansion connaît une hausse annuelle de 14,5 %.

Diagramme 1 : La part des catégories de véhicules dans les immatriculations de véhicules neufs



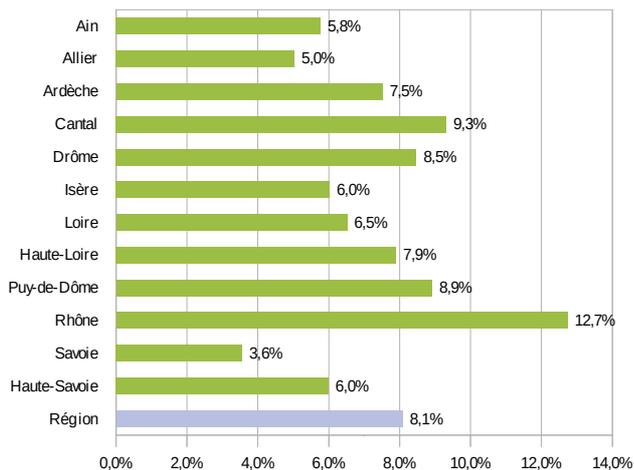
Source : SDES-DREAL RSVERO
En nombre de véhicules, Auvergne-Rhône-Alpes, 2017

Diagramme 2 : Evolution des immatriculations de véhicules neufs par catégorie de véhicules



Source : SDES-DREAL RSVERO
Indice base 100 en 2010, Auvergne-Rhône-Alpes, 2017

Diagramme 3 : Evolution annuelle des immatriculations de véhicules neufs par département



Source : SDES-DREAL RSVERO
En %, Auvergne-Rhône-Alpes, 2017

Des émissions de CO₂ qui repartent légèrement à la hausse

Avec 108 300 voitures, le nombre de motorisations diesel recule de 2 % en 2017 au profit des motorisations essence qui avec 116 000 immatriculations environ progressent de 14 %. Les ventes de voitures électriques pures et motorisations hybrides connaissent des augmentations respectives de 15 % et 53 %, mais ne représentent à elles deux qu'un peu plus de 5 % de part de marché. La

part des voitures à moteur diesel poursuit et amplifie son recul pour passer de 50 % en 2016 à moins de 46 % en 2017. Cette diminution se fait au bénéfice des moteurs essence superéthanol dont la part de marché progresse de 3 points cette année pour atteindre 49 %.

Conséquence de cette évolution du comportement des acheteurs, la part des voitures particulières neuves nouvellement immatriculées qui émettent plus de 100 grammes de CO₂ par kilomètre, ainsi que les émissions moyennes de CO₂ augmentent. En Auvergne-Rhône-Alpes en 2017, 24 % de voitures vendues émettaient moins de 100 grammes de CO₂ par kilomètre, soit 2 points de moins qu'en 2016. Au plan national, le recul apparaît encore plus prononcé (- 3 points). Le département du Rhône apparaît plus vertueux avec 28 % de voitures particulières neuves émettant moins de 100 grammes de CO₂.

Les émissions moyennes de CO₂ des véhicules particuliers neufs progressent légèrement (+ 0,3 gramme) pour la région et se situent à 112 grammes par kilomètre (contre 111 grammes par kilomètre au plan national). En Auvergne-Rhône-Alpes, la moyenne des émissions des voitures neuves est de 112 grammes pour les motorisations diesel et de 117 grammes pour les motorisations essence.

Les achats des particuliers restent en moyenne plus émetteurs que ceux des entreprises, respectivement 113 contre 111 grammes par kilomètre.

Tous types de clients confondus, les émissions moyennes des voitures neuves diffèrent selon les départements. Le Rhône et la Drôme affichent des émissions moyennes de CO₂ contenues aux environs des 110 grammes. A l'inverse les deux Savoie présentent des émissions moyennes aux alentours de 115 grammes.

Tableau 1 : Les immatriculations de véhicules neufs par catégorie de véhicules selon le département

	Véhicules particuliers		Véhicules utilitaires légers		Véhicules industriels à moteur		Autobus autocars		Total	
	Nombre	Evolution annuelle	Nombre	Evolution annuelle	Nombre	Evolution annuelle	Nombre	Evolution annuelle	Nombre	Evolution annuelle
Ain	18 471	5,3%	3 518	10,8%	479	-6,1%	33	-28,3%	22 501	5,8%
Allier	8 626	4,8%	1 739	7,6%	259	-3,7%	3	-50,0%	10 627	5,0%
Ardèche	7 161	4,0%	1 617	21,4%	277	40,6%	78	-6,0%	9 133	7,5%
Cantal	4 022	5,5%	1 043	19,1%	242	41,5%	21	50,0%	5 328	9,3%
Drôme	14 314	7,6%	3 724	8,3%	692	14,8%	110	254,8%	18 840	8,5%
Isère	33 951	5,7%	8 182	6,3%	687	10,3%	169	64,1%	42 989	6,0%
Loire	19 070	4,7%	5 074	13,8%	621	14,2%	46	-41,8%	24 811	6,5%
Haute-Loire	5 204	5,2%	1 479	24,7%	219	-19,2%	38	31,0%	6 940	7,9%
Puy-de-Dôme	17 853	7,9%	4 341	10,0%	578	27,3%	86	109,8%	22 858	8,9%
Rhône	61 281	13,3%	19 130	9,5%	1 946	35,4%	323	0,3%	82 680	12,7%
Savoie	15 612	2,2%	4 330	7,7%	549	10,9%	35	-2,8%	20 526	3,6%
Haute-Savoie	31 402	5,7%	5 370	7,3%	493	10,0%	79	16,2%	37 344	6,0%
Auvergne-Rhône-Alpes	236 967	7,4%	59 547	9,8%	7 042	16,9%	1 021	19,0%	304 577	8,1%
France métropolitaine	2 079 511	4,8%	436 929	7,1%	51 756	6,9%	6 338	-3,9%	2 574 534	5,2%

Source : SDES-DREAL RSVERO
En nombre de véhicules et %, Auvergne-Rhône-Alpes, France, 2017

Des investissements professionnels très bien orientés

Les immatriculations de véhicules utilitaires légers neufs (poids inférieur à 3,5 tonnes) enregistrent en Auvergne-Rhône-Alpes une progression importante (+ 9,8 %), contre + 7,1 % à l'échelle française. Tous les départements de la région sont orientés à la hausse avec des amplitudes d'augmentations allant de 6,3 % pour l'Isère à 24,7 % pour la Haute-Loire.

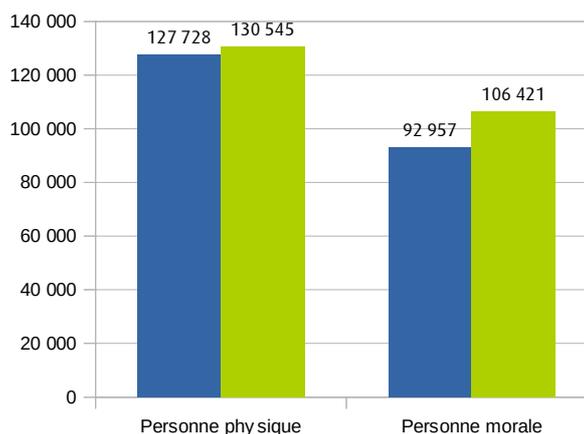
Le marché régional des véhicules utilitaires de plus de 3,5 tonnes, qui s'était retourné à la hausse en 2016 (+ 8,6%), amplifie encore cette tendance avec une progression annuelle des immatriculations remarquable de 16,9 % contre 6,9 % au plan national. La situation apparaît contrastée en fonction des départements. L'Ain, l'Allier et la Haute-Loire connaissent des diminutions en 2017, à l'opposé les départements de l'Ardèche, du Cantal et du Rhône enregistrent des augmentations de plus de 35 %.

Les autocars en forte progression

Compte tenu des faibles effectifs de ce secteur de marché, les évolutions annuelles peuvent se montrer assez instables.

Après une année 2016 en léger repli (- 1,6 %), l'année

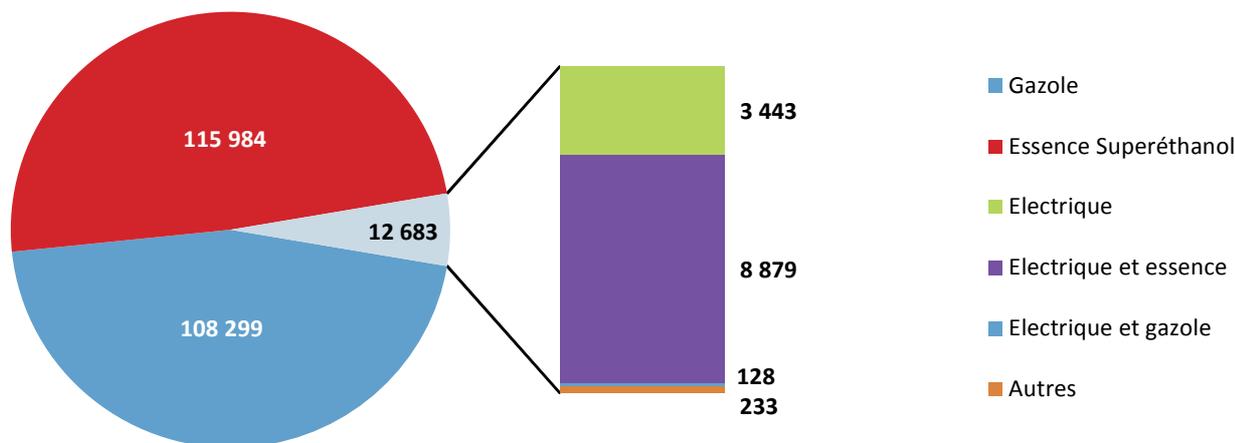
Diagramme 4 : Evolution des immatriculations de véhicules particuliers neufs selon la catégorie juridique du propriétaire



Source : SDES-DREAL RSVERO
En nombre de véhicules, Auvergne-Rhône-Alpes, 2016-2017

2017 connaît une hausse de 19 % des acquisitions de véhicules de transports en commun en Auvergne-Rhône-Alpes. Ainsi, 1 021 unités ont été immatriculées cette année. Au plan national, la tendance d'évolution annuelle du secteur est orientée à la baisse (- 3,9%).

Diagramme 5 : Les immatriculations de véhicules particuliers neufs par catégorie de véhicules selon le carburant



Source : SDES-DREAL RSVERO 2017
En nombre de véhicules, Auvergne-Rhône-Alpes

Pour en savoir plus

Site internet de la Dreal : <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/connaissance-observation-statistiques-r3242.html>

Site du SDES : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/i/vehicules-routiers.html>

- Tableaux de données mensuelles, trimestrielles ou annuelles par région et département

Tableau 2 : Le parc de véhicules par catégorie selon le département

	Véhicules particuliers	Véhicules Utilitaires légers	Véhicules industriels à moteur	Autocars et autobus	Total
Ain	346 755	65 982	6 412	578	419 727
Allier	169 160	37 952	3 484	306	210 901
Ardèche	166 832	39 110	3 118	709	209 768
Cantal	73 399	19 782	2 605	294	96 080
Drôme	274 489	67 352	9 695	767	352 302
Isère	660 743	138 239	9 265	2 109	810 356
Loire	375 843	82 299	7 439	863	466 444
Haute-Loire	117 829	28 261	3 238	443	149 770
Puy-de-Dôme	336 298	70 405	6 561	888	414 151
Rhône	857 422	205 856	26 404	3 579	1 093 260
Savoie	239 216	57 932	6 635	782	304 565
Haute-Savoie	488 705	89 803	6 334	1 256	586 097
Auvergne-Rhône-Alpes	4 106 691	902 970	91 187	12 574	5 113 421
France métropolitaine	32 074 202	6 727 591	599 141	100 303	39 501 237

Source : SDES-DREAL RSVERO
En nombre de véhicules, Auvergne-Rhône-Alpes, France 01/01/2017

Méthodologie

Les données d'immatriculation proviennent du répertoire statistique des véhicules routiers (RSVERO) du Service de la Donnée et des Études Statistiques (SDES) du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations transmises par le ministère de l'Intérieur (Agence nationale des titres sécurisés) issues du système d'immatriculation des véhicules (SIV).

Les données présentées comprennent les véhicules particuliers, les camionnettes et camions, les véhicules automoteurs spécialisés, les tracteurs routiers et les autobus et autocars.

Ne sont pas compris les voiturettes, motocyclettes, cyclomoteurs, remorques et semi-remorques, tracteurs agricoles et autres véhicules agricoles. Sont également hors champ du répertoire les véhicules en transit temporaire (TT) et importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (véhicule en essais) ou en WW (immatriculation temporaire, en attente de formalités).

Les données sur le carburant des véhicules de transport et autobus-autocars sont issues des contrôles techniques de l'organisme technique central (OTC).

Les données de stock portent sur les voitures particulières de moins de 15 ans, autobus de moins de 17 ans et autocars de moins de 18 ans, camions, camionnettes et véhicules automoteurs spécialisés de moins de 20 ans, tracteurs routiers de moins de 10 ans.

Quelques définitions

- Véhicules particuliers : voitures destinées au transport de voyageurs comportant neuf places au plus.
- Camionnette : véhicules rigides destinés au transport de marchandises d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes.
- Camion : véhicules rigides destinés au transport de marchandises d'un PTAC supérieur à 3,5 tonnes.
- Véhicules automoteurs spécialisés : véhicules à moteur destinés à des usages autres que transport : travaux publics, ordures ménagères, ambulances, pompiers, fourgon funéraire, ...
- Tracteurs routiers : véhicules routiers conçus pour le remorquage de véhicules non automobiles (semi-remorques)
- Autobus et autocar : véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins 10 places assises. Les autobus sont destinés au transport urbain, les autocars sont utilisés en transport routier avec uniquement des places assises.
- Véhicules utilitaires légers : camionnettes et véhicules automoteurs spécialisés de PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes.
- Véhicules industriels à moteur : camions, véhicules automoteurs spécialisés de PTAC supérieur à 3,5 tonnes et tracteurs routiers.
- Carburants : la nomenclature des carburants est fixée par Arrêté du Ministère de l'Environnement de l'Énergie et de la Mer.
- Normes Euro : depuis le début des années 1990, la législation européenne a mis en place des normes d'émission, dites normes Euro, précisant les plafonds d'émissions de polluants autorisant l'homologation des véhicules neufs. Les versions actuellement en vigueur sont la norme Euro 6b pour les véhicules particuliers mis en service à partir du 1er septembre 2015 et la norme Euro 6 pour les poids lourds mis en service à partir du 1^{er} janvier 2014.
- PTAC = poids total autorisé en charge

DREAL
Auvergne-Rhône-Alpes

Service :
Connaissance, Information,
Développement-Durable, Autorité
Environnementale

Adresse postale :
63033 CLERMONT-FERRAND
CEDEX 01

Directrice de publication :
Françoise NOARS

Rédaction
Jean-Yves POUYET

Réalisation :
Jean-Cyril DELCROS
Patrick GELY

www.auvergne-rhone-alpes
.developpement-durable.gouv.fr

Imprimé par DREAL
Auvergne-Rhône-Alpes

ISSN 2493-5808
Mai 2018

© DREAL 2018